

**Bulletin de clarifications N°1: Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'Offres
« Fourniture de Services Logistiques pour les besoins des formations au profit des cadres administratifs et pédagogiques au niveau des trois régions :
Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi».**

Réf.: **DAO/CB/MCA-M/ES-40-B/Compact**

Date de publication : **16 janvier 2020**

Dernier délai de dépôt des propositions : **24 février 2020**

N°	Question	Réponse
1	<p>Je reviens vers vous pour demander quelques clarifications à propos du Formulaire BFS6 sur les données environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires, si l'assurance RC, bâtiments, CNSS ... vont dans ce sens.</p>	<p>Ces données sont des exigences à respecter au moment de la mise en œuvre de la commande.</p> <p>Pour l'instant, il s'agira aux soumissionnaires de prendre un engagement par rapport à toutes ces exigences.</p> <p>Le prestataire sera tenu de respecter les normes et standards HSSE en vigueur pour les produits alimentaires et sanitaires selon les dispositions de la section V, ceci implique que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les assurances, les données CNSS fassent partie des documents à présenter, ainsi que tout document jugé utile par le prestataire (exemple : attestation prouvant que les locaux alloués à la préparation ou le stockage des aliments répondent aux exigences de la réglementation en vigueur...) • Le prestataire est tenu d'utiliser un matériel répondant aux normes et standards HSSE en vigueur pour les produits alimentaires et sanitaires ; • Le prestataire garantisse l'habilité physique et sanitaire du personnel en charge de réaliser la prestation dans les conditions de qualité et d'hygiène selon la réglementation et les normes en vigueur en matière de sécurité et hygiène alimentaire ; • Les produits utilisés devront satisfaire les standards de qualité des produits destinés à l'alimentation humaine. <p>Au moment de l'offre, suite à un bon de commande, le prestataire donnera la preuve effective de son engagement. En ce moment-là, les lieux/quantités seront connus et les prestations à pouvoir maîtrisées.</p>

2	<p>Dossier de soumission : Est ce qu'on doit déposer un seul dossier qui comprend les 3 lots ou bien s'agit-il de 3 dossiers séparés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le soumissionnaire peut déposer un seul dossier qui comprend les 3 lots à condition de soumettre des garanties d'offre par lot et d'indiquer séparément le prix pour chacun des lots.
3	<p>Rabais : Est ce qu'il y a des conditions pour le Rabais ? est ce que c'est Obligatoire ou Optionnel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rabais sont appliqués conformément à l'article 15 de la Section I : Instruction aux soumissionnaires : Prix de la soumission et rabais. - Le soumissionnaire désirant de se voir attribuer plusieurs lots peut proposer des rabais exprimés en termes monétaires dans la monnaie de l'offre ou en pourcentage de l'offre. - Le soumissionnaire indiquera la méthode d'application du rabais. Voir Formulaire de Soumission : Formulaire BS1
4	<p>Candidats : Pour un groupement, est-ce que tous les membres sont obligés de s'inscrire sur le lien pour soumission ? Est-ce que tous les membres sont obligés, ou le chef de groupement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'enregistrement auprès du Procurement Agent, le chef de file du groupement suffit. - Par contre, les critères exigés pour un Groupement, dans le Dossier d'Appel d'Offres doivent être respectés par tous les membres du Groupement.